

***OUVERTURE DES TRIBUNAUX  
BARREAU DU BAS SAINT-LAURENT  
GASPÉSIE-ÎLE DE LA MADELEINE***

**Allocution prononcée par :**

**L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef**

**Cour supérieure du Québec**

**Palais de Justice de New Carlisle**

**Le 30 août 2019**

Distingués invités,

Je vous remercie madame la Bâtonnière Me Andrée Rioux pour m'avoir invité à prendre la parole lors de la cérémonie d'ouverture des tribunaux du Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles de la Madeleine.

L'occasion est encore plus spéciale cette année, car elle marque la dernière rentrée judiciaire de mon estimé collègue et bon ami le juge en chef associé Robert Pidgeon, qui aura façonné la destinée de la division de Québec pendant presque 19 ans. Nommé juge à la Cour supérieure le 2 mai 1989, puis juge en chef associé le 1er novembre 2001 après un petit détour à la Cour d'appel, cet homme passionné, plus grand que nature, s'est dévoué corps et âme pour la Cour supérieure et pour offrir, jour après jour, le service auquel les justiciables sont en droit de s'attendre.

J'ai toujours pu compter sur sa grande disponibilité, ses opinions franches, son jugement sûr et sa grande expérience de l'univers judiciaire. Après 30 ans à servir activement la Cour supérieure, Robert est pour ainsi dire devenu notre mémoire institutionnelle.

Au-delà de la Cour supérieure, notre Gaspésien de naissance, de cœur et bientôt de résidence plus assidue a connu un rayonnement presque inégal au Conseil canadien de la magistrature qui dépasse largement nos frontières et qui fait de lui un incontournable partout au Canada.

Ce qui ne l'a pas empêché, par ailleurs, de continuer à travailler pour sa région et, avec ma complicité, je suis fier de le dire nous avons demandé la création d'un poste de juge résident pour la Gaspésie d'abord par décret et ensuite par amendement législatif. La décision appartient au gouvernement et à l'Assemblée nationale, mais la demande est faite.

Il est aussi un travailleur infatigable, qui enchaîne les réformes et les projets pilotes, toujours dans l'optique d'utiliser pleinement les ressources qui sont à notre disposition.

Robert, je te remercie pour tout ce que tu as fait pour les justiciables et pour la Cour supérieure et pour l'ensemble du système judiciaire canadien.

Je souhaite également par la même occasion à notre collègue Catherine La Rosa, qui prendra la relève, beaucoup de bonheur et de succès dans ses nouvelles fonctions. Je suis certain qu'elle fera un travail exceptionnel et je suis heureux de pouvoir compter sur elle pour les nombreux défis que la Cour supérieure aura à affronter au courant des prochaines années.

Comme à chaque rentrée, je tiens à rappeler d'entrée de jeu le caractère essentiel de la contribution des acteurs des communautés juridiques des différentes régions du Québec. La Cour supérieure est une institution qui a été créée pour offrir à la population de toutes les régions du Québec un accès à un tribunal de droit commun. D'où

l'importance des Barreaux des régions, qui à titre de partenaire de la Cour supérieure permettent d'assurer le bon fonctionnement du système judiciaire. Les comités de liaison avec le Barreau nous permettent de mettre en place des projets innovateurs et de juger ensemble de leur efficacité.

Cette rentrée a pour thème « Une vision d'avenir ». Un thème de circonstance, dans la mesure où les rentrées sont souvent l'occasion d'exprimer des souhaits pour l'année judiciaire qui débute.

Je tiens également à remercier le juge Simon Hébert, juge coordonnateur du district de Bonaventure. Les juges coordonnateurs jouent un rôle primordial dans les districts. Il leur revient d'assurer le bon fonctionnement de la Cour dans les régions du Québec et de régler une multitude de problèmes. Leur travail, leur dévouement et leur support sont indispensables et inestimables. Ce sont les oreilles et les yeux des juges en chef dans chaque région. Merci monsieur le juge Hébert.

Je salue par la même occasion notre nouveau collègue l'honorable Damien St-Onge, nommé à la Cour supérieure le 12 mars dernier. Je profite également de l'occasion pour vous informer que la direction de la Cour appuie une démarche pour constituer une résidence dans la péninsule gaspésienne.

Je souhaite également remercier les juges de toutes les cours pour leur travail exceptionnel, encore plus après l'année judiciaire qui vient de se terminer. Même si vous avez été très sollicités, vous avez continué de donner le meilleur de vous-mêmes pour fournir des services de qualité à nos concitoyens.

Merci aussi aux membres du personnel des greffes, qui sont essentiels au fonctionnement des tribunaux. Je suis conscient que vos tâches se complexifient au fil des réformes et je tiens à vous dire que votre collaboration est grandement appréciée. Sans vous, nous n'aurions pas été en mesure de relever les défis de l'année judiciaire qui vient de s'achever et nous serions en bien plus mauvaise posture pour entamer la prochaine. Je vous remercie.

Avant de me pencher sur la prochaine année judiciaire, j'aimerais vous parler brièvement de celle qui vient de se terminer.

Les progrès des dernières années en matière criminelle se sont maintenus. Sauf pour certains cas exceptionnels, nous sommes en mesure d'offrir un procès devant jury dans un délai inférieur à 12 mois.

Nous avons également stabilisé nos délais en matière civile et familiale, grâce au travail acharné de tous nos juges et à une excellente collaboration avec les deux paliers de gouvernement et avec les membres du Barreau.

Je profite de l'occasion pour remercier les deux paliers de gouvernement pour leurs efforts soutenus en matière de justice. Le gouvernement provincial a créé, il y a 2 ans et demi, des nouveaux postes à la Cour supérieure et permis la mise en place du projet-pilote des séances de médiation présidées par des juges à la retraite. Le gouvernement fédéral quant à lui a pourvu tous les postes vacants avec célérité et a même créé de nouveaux

postes. Jusqu'à présent, les gouvernements ont livré la marchandise. Il reste à espérer que d'autres postes seront créés prochainement pour sortir définitivement de la crise des délais en matière criminelle et, par voie de conséquence, dans les autres chambres.

Ces effectifs additionnels seront essentiels et pas seulement en droit criminel, puisque le rôle des juges s'est accru de façon considérable au courant des dernières années. Les attentes à l'égard des juges n'ont jamais été aussi grandes.

De plus, le nombre de parties non représentées est en constante progression. C'est connu, même le plaideur non représenté de bonne foi demande un temps additionnel important dans le traitement de sa demande, allant parfois du simple au double.

Je ne parlerai pas cette année des plaideurs quérulents, malgré qu'un lien important demeure entre le phénomène de la quérulence et la non-représentation. Je suis persuadé que la quérulence est dans la vaste majorité des cas la conséquence d'un profond sentiment



d'injustice, qui tire souvent son origine de la non-représentation. Une partie sans avocat, face à la lourdeur de l'appareil judiciaire, à un juge qui doit demeurer impartial et à d'autres parties qui elles sont souvent représentées, pourrait facilement concevoir que le système judiciaire est injuste.

Je suis persuadé que même si les parties ont le droit de se présenter elles-mêmes, il s'agit en réalité d'un faux choix. Lorsque les coûts d'une représentation devant les tribunaux deviennent si prohibitifs que même ceux qui font partie de la classe moyenne n'ont pas les moyens de se payer un avocat, la non-représentation cesse d'être un choix et devient rapidement la seule option.

Nous essayons collectivement de compenser ce manque d'accès aux services juridiques en améliorant la disponibilité de l'information juridique gratuite. Il demeure néanmoins que ces ressources, bien qu'elles soient utiles et nécessaires, ne transforment pas le justiciable moyen en plaideur aguerri, de la même façon que l'information médicale gratuite ne nous transforme pas en professionnels de la santé.

Cela a un impact sur tout le système judiciaire et sur la société dans son ensemble. Comme l'a dit le juge en chef Wagner au début de l'été, chaque dollar investi dans l'aide juridique rapporte 6 dollars au gouvernement.

Cette économie est facile à concevoir. Ces personnes non représentées, même si elles sont bien intentionnées et bien informées, pourront du simple fait de leur inexpérience perdre des droits pour eux ou pour les membres de leur famille. Imaginez le coût social de cette représentation inadéquate devant les tribunaux, en prestations et en services de toute sorte, en plus des ressources additionnelles requises pour traiter ces dossiers.

L'aide juridique a longtemps été vue comme une dépense. Il faut inverser ce paradigme et voir l'accès à un avocat comme un droit et comme un investissement.

Au-delà du retour sur l'investissement, il faut également considérer que notre démocratie repose sur la confiance du public envers ses institutions. Lorsque la justice devient inatteignable pour les citoyens, ces derniers pourraient être tentés d'aller la chercher eux-mêmes.

Le toit coule, le contexte économique actuel serait idéal pour penser à le réparer.

Pour revenir au thème de la rentrée, voici ma vision d'avenir pour la justice. Un système où les avocats sont au cœur de l'appareil judiciaire et permettent, par leur collaboration et leur expérience, à offrir une justice rapide, efficace et accessible pour tous les justiciables, indépendamment de leur situation financière ou géographique.

J'ajouterai que le procès est la véritable méthode de résolution des conflits alors que déjà 19 dossiers sur 20 ne se rendent pas. Notre prochain défi collectif comme profession est de faire en sorte de provoquer le règlement le plus en amont possible. C'est un service à rendre aux clients, mais aussi au système de justice qui parviendra à

traiter plus rapidement les litiges qui ne peuvent trouver de solution négociée.

Vous avez déjà compris dans les régions que sans la coopération, il ne peut pas y avoir de justice et c'est à ce moment-là que tout l'édifice s'écroule.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente rentrée judiciaire 2019.